pour féliciter tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à ce travail de révision. Ayant moimême pris une certaine part à l'élaboration de ces textes, je crois qu'il est bon que nous disposions enfin de statuts révisés. Cela ne s'est pas fait en un jour. Je ne blâme personne. Alors que le gouvernement lèse de plus en plus les droits du citoyen, il est essentiel pour les députés, les hommes de loi et les juges de pouvoir étudier notre législation au pied de la lettre et en déterminer la signification exacte, sans devoir consulter de nombreux rôles.

J'espère que la prochaine révision interviendra assez tôt étant donné que le gouvernement essaie de faire adopter ses textes d'une manière logique et en agissant toujours dans tous les domaines en même temps.

Après avoir félicité le ministre et tous ceux qui ont collaboré à cette révision, j'aimerais rappeler encore une fois que, dans ce cas, le contenu est beaucoup plus important que la forme sous laquelle on nous le présente. Autrement dit, je crois que le gouvernement et la Chambre devraient plus se préoccuper de ce que l'on met dans la loi que de ce que l'on en tire. Mes paroles s'inspirent plus du chagrin que de la colère; face à ces lois qui contiennent probablement le germe du déclin de la fameuse société juste, j'espère que le gouvernement fera en sorte, très prochainement, de combler cette lacune.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'humanité a fait d'énormes progrès en matière de droit. Un homme célèbre est descendu un jour de la montagne, muni des dix commandements. Aujourd'hui, le ministre de la Justice nous présente 40 millions de caractères.

Une voix: Le député est du nombre.

M. Baldwin: Il y a 40 millions de «caractères» dans le cabinet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous applaudissons au parachèvement de cette œuvre importante et monumentale. Votre Honneur a signalé aujourd'hui la nature exceptionnelle de la demande du ministre de la Justice de déposer une bande magnétique. Nous avons l'habitude ici de la sarabande administrative, mais c'est la première fois que l'on nous présente une bande magnétique.

Je tiens à signaler un autre événement de signification spéciale survenu aujourd'hui. La dernière fois que je me suis enquis auprès du ministre de la Justice des statuts révisés de 1970, je crois lui avoir demandé s'il pouvait nous promettre de déposer les statuts de 1970 avant la fin de 1971. Oui, a-t-il répondu. C'est un jour mémorable aujourd'hui. Le gouvernement a tenu sa promesse.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme l'a signalé le représentant de Peace River, il importe au plus haut point de disposer d'une codification comme celle-là de nos lois fédérales si nous voulons les repérer, juger de leur valeur, les comprendre et remédier à leurs nombreuses lacunes. Nous applaudissons au parachèvement de

cette œuvre. Nous nous joignons au ministre de la Justice pour féliciter les membres de la Commission de révision des statuts et les autres qui ont pris part à ce travail.

A titre d'ancien imprimeur, je tiens à signaler l'hommage rendu par le ministre de la Justice à un groupe particulier de gens. Il a parlé des anciennes presses, du temps exigé pour la composition ou la recomposition. Je lui sais gré de ses bonnes paroles pour l'industrie de l'imprimerie et l'Imprimerie nationale du Canada et d'avoir signalé leurs nombreuses innovations techniques qui permettront cette nouvelle codification de nos lois.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, nous voulons remercier l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) d'avoir déposé aujourd'hui, tel qu'il l'avait promis, un exemplaire des Statuts revisés du Canada, édition 1970.

Monsieur le président, les lois fédérales ont ainsi été codifiées, ce qui en facilitera la compréhension.

Le point que je voudrais soulever n'occupe pas beaucoup de place dans la déclaration de l'honorable ministre, mais cette révision a certainement exigé beaucoup de travail de la part des membres de la Commission, étant donné qu'elle a été publiée dans les deux langues officielles, ce dont nous nous réjouissons. Nous voulons remercier l'honorable ministre de cette initiative, qui constitue un point extrêmement important.

Monsieur le président, nous voulons profiter de cette circonstance pour féliciter les membres de la Commission qui, de près ou de loin, ont collaboré à ce travail énorme, et nous voulons dire à l'honorable ministre que nous souhaitons la distribution la plus large possible des statuts à toutes les personnes qui le désirent, à un prix acceptable. Je pense aux étudiants d'université, par exemple, qui n'ont pas les moyens de se procurer ces statuts. Si le gouvernement voulait bien établir une politique d'escompte compensé sur ces Statuts revisés pour permettre à chaque étudiant en droit de les posséder, cela serait excellent.

LA JEUNESSE

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, j'aimerais que la Chambre me permette à l'unanimité de proposer une motion. Comme les étudiants sont maintenant sur le point de pouvoir occuper des emplois et que très peu de ceux ayant demandé à participer au programme Perspectives-Jeunesse en ont été notifiés par le ministère intéressé ou ont même reçu un accusé de réception de leur demande; comme plusieurs municipalités ont été évincées de ce programme; comme il semble n'exister aucune consultation avec les institutions postsecondaires pour l'élaboration de critères et d'objectifs; comme rien n'indique que ce programme visera particulièrement les étudiants

24082—37